

Nombre de membres afférents au conseil
communautaire : 47

Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de membres présents lors de la
délibération : 36
Nombre de membres ayant donné
Procurations : 2

Date convocation : 17/06/2025

Date d'affichage : 17/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du : 25 juin 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à PUYLAUSIC sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Président.

Secrétaire de séance : Alain GATEAU

Présents : DAIGNAN Christian, GOULESQUE Patrick, DUCHENE Fabrice, OUSSET Jean-Michel, DANFLOUS Michèle, ESCALAS Fabien, COT Jean-Pierre, CAILLE Marie-Thérèse, GUICHERD Pierre, GATEAU Alain, LACOMME Pierre, LAUZES Sylvain, NAUROY Christian, LAREE Guy, LARRIEU Didier, CARCELES-DAROLLES Jacqueline, STEFFEN Michel, SANCERRY Evelyne, LAFFITEAU Alain, BEYRIA Bernard, MAGNOAC Sandie, DAROLLES Gilbert, DAMBIELLE Raymonde, PERIN Claude, ALFENORE Jacques, LEFEBVRE Hervé, DAROLLES-ROUDIE Josette, LONG Pierre, VILLATE Didier, GREBIL Marlène, MAGNOUAC Christian, FORTIN Flavie, CONSTENSOU Erick, VIDAL Patrick, TENNE Michel, MIMOUNI Jean-Luc.

Absents ayant donné procuration : BEYRIA Christine à COT Jean-Pierre, DAUBRIAC Eric à GUICHERD Pierre.

Absents excusés : DAUBERT Bernard, BOUTINES Michaël, LACROIX Michel.

Absents : WORZNIACK Daniel, REVEIL Thierry, HAENER Roger, ALAUX Josette, PUJOL Emmanuel, MAHO Patrick.

DELIBERATION n°2025-53

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Approbation du PLU de la communes d'Espaon

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-21, R. 153-20 et suivants,

Vu le transfert de la compétence en matière de « plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale » a prise d'effet au 07/04/2025 au profit de la communauté de communes du Savès lui permettant d'achever les procédures d'urbanisme en cours des communes inscrites dans son périmètre,

Vu la délibération prise par la commune d'Espaon, en date du 23/06/2025 demandant à la communauté de communes du Savès la reprise de la procédure de révision de leur plan local d'urbanisme,

Vu la délibération de la communauté de communes n°2025-51 approuvant la poursuite de la procédure de révision du PLU d'Espaon,

Vu la délibération du conseil municipal d'Espaon date du 21/01/2021 ayant arrêté le projet de PLU,

Vu l'arrêté du maire en date du 21/01/2025 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le conseil municipal,

Vu les avis des services consultés,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, émettant un avis favorable au projet,

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
38	38	0	0

- D'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Espaon telle qu'il est annexé à la présente,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPCI et de la mairie D'Espaon pendant un mois.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et de la mairie d'Espaon aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément aux articles R. 153-20 et suivants du code de l'urbanisme.

Le Président,
Hervé LEFEBVRE

